



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

4191-SD
(06-2021)



FINANCES PUBLIQUES

MAIRIE DE JAILLANS

DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

PERTES DE RÉCOLTES CAUSÉES PAR (1) LA GRÊLE du 29/07/2023

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les contribuables sont prévenus que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au titre des pertes de récoltes, ainsi que le montant de ceux-ci, peuvent être consultés en Mairie à partir du

À Jaillans

Le 20/2/2024

Le Maire,
Jean-Noël FOURNAT

NOTA – Le présent avis sera affiché et publié dans les différentes parties de la commune dès sa réception.

(1) Indiquer ici la nature et, s'il y a lieu, la date des événements qui ont causé des pertes.

